

quiètent de la possibilité de voir une situation semblable survenir à l'égard du colza.

Le colza doit concurrencer vigoureusement les autres graines oléagineuses. Avec nos méthodes de commercialisation actuelles, le produit est en demande. Nous connaissons et l'offre et la demande. La Commission canadienne du blé connaît la situation de l'offre. Elle sait que des millions de boisseaux sont dans les élevateurs canadiens, à la tête des Grands lacs, à Vancouver et à Churchill, mais la Commission doit se sensibiliser davantage à la demande. Elle connaît l'offre, mais il ne saurait y avoir de ventes sans le double jeu de l'offre et de la demande. Les producteurs de colza craignent une tendance à masquer la demande de leur produit si celui-ci relève de la Commission canadienne du blé, étant donné le manque de souplesse des structures de la Commission. Les autres graines oléagineuses lui font une vive concurrence et les agriculteurs de l'Ouest le savent tous, c'est évident. Qui-conque passe par l'Université de la Saskatchewan doit le savoir certes, car cette université a fait beaucoup de recherches en vue de multiplier les usages de la graine de colza. Ils doivent donc savoir qu'il faut enregistrer la demande. Compte tenu de la structure de la Commission canadienne du blé, elle aurait peut-être tendance à masquer la demande. C'est pourquoi il répugne beaucoup aux cultivateurs de voir le colza relever de cette Commission en raison des structures rigides qui y sont incorporées. Le bill à l'étude, ainsi que les deux autres dont le comité est saisi, fera, je pense, l'objet d'une étude exhaustive.

Puis-je ajouter avant de terminer que ce matin, au comité de l'agriculture, les porte-parole de la Commission canadienne du blé étaient bien mal préparés. Lorsqu'on leur a posé des questions, ils ne savaient que répondre. A leur avis, les questions ne se rattachaient pas réellement au bill et ainsi de suite. Comme je l'ai dit au début, lorsque 46,675 cultivateurs ne peuvent rembourser leurs avances en espèces, l'étude du comité devrait alors porter sur tous les aspects de l'agriculture. Je n'ai jamais vu de représentants de la Commission canadienne du blé comparaître devant le comité de l'agriculture aussi mal préparés que ceux qui se sont présentés ce matin. Je sais que ce sont des gens compétents. Alors pourquoi cela est-il arrivé? On les avait peut-être enjoins en haut lieu de dire seulement l'essentiel et rien de plus. C'est ce que je crois. Je suis persuadé que cette pression existe car le gouvernement ne veut pas se trouver mêlé à un grand débat.

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député intime là qu'on ordonne aux hauts fonctionnaires de ne pas donner d'information. J'aimerais préciser très clairement qu'il n'en est rien et que toutes les informations dont nous disposons et qui étaient susceptibles d'intéresser les députés leur ont bien été communiquées.

**L'hon. M. Olson:** La mauvaise interprétation comme d'habitude, Jack.

**M. Horner:** Le ministre de l'Agriculture dit que c'est une mauvaise interprétation comme d'habitude. J'ai assisté aux séances du comité et j'ai questionné les témoins. Comment le ministre peut-il dire que toutes les informations existantes ont été communiquées et qu'aucun ordre d'en haut n'a été donné quand il n'était pas là? Il ne sait pas quels renseignements on a demandés. Il ne sait pas quels renseignements n'ont pas été communiqués. A un moment donné, le rapport annuel de la Commission canadienne du blé a été soumis au comité de l'agriculture où il a été étudié à fond, article par article.

• (4.20 p.m.)

Or, on ne l'a pas fait ces deux ou trois dernières années. Je me demande pourquoi. La Commission canadienne du blé a engagé un rédacteur très compétent. Il peut écrire de bons articles pour la Commission et faire un excellent travail de relations publiques. La Commission devrait pouvoir publier assez de renseignements sur son activité en faveur des agriculteurs canadiens. Le ministre peut bien prétendre qu'aucune directive n'est venue d'en haut, mais j'essaie simplement de savoir pourquoi l'on n'a pas fourni plus de renseignements. Pour examiner ce bill, ainsi que la loi de stabilisation concernant le grain des Prairies, nous devons connaître tous les faits. J'ai été déçu. Il y a 13 ans que je fais partie du comité permanent de l'agriculture, et cela m'a profondément déçu. Les fonctionnaires de la Commission du blé ont toujours été d'excellents témoins au comité. Ils connaissent les faits avec exactitude et ils exposent les renseignements qu'ils possèdent clairement et librement. Ce matin, ils étaient presque tous là. Je crois que le président est à l'hôpital mais je n'en suis pas certain. Mais ses adjoints étaient là. Ils sont toujours venus au comité. Mais pour une raison ou une autre, la plupart des renseignements n'étaient pas disponibles. Le ministre a déclaré que ces renseignements suffiraient. C'est son point de vue, mais avant que nous adoptions ces trois projets de loi, nous devons absolument prendre connaissance des renseignements relatifs au fonctionnement de la Commission du blé et des ventes qu'elle est censé avoir conclues ou qu'elle a réellement conclues.

De même, les mesures prises par la Commission canadienne du blé en vue de réduire la capacité de stockage doivent être expliquées. Je crois que nous finirons par apprendre que l'ordre était venu d'en haut, ordre qui a vidé les silos de tout l'Ouest et qui a forcé les agriculteurs à stocker plus de grain dans leurs fermes, ce qui les a privés de grosses rentrées en espèces. Le seul résultat de cette mesure sera de forcer les agriculteurs à quitter la terre; voilà exactement ce que fait le gouvernement.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Je voudrais consacrer quelques instants au bill C-238. Je serai bref, vu que la Chambre a étudié ces derniers jours plusieurs bills visant l'agriculture et que tous les députés ont pu exprimer leurs idées. Ces bills reviendront devant la Chambre.